

PROCES VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, à la demande du Secrétaire général de la Préfecture du Gard, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient Présents : : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, TALARON Christophe, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, BENOI Bruno, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, MAZY Annie, DESTRUDEL Benjamin, BROUSSE Mickael, DOS SANTOS Michaël, BENOMAR Nadia, SARLOUTTE Didier, DECOBERT Elsa.

Etaient absents représentés : ROUSSEL Yves (procuration donnée à Thierry BAZALGETTE), FRONT Marie-Joséphine (procuration donnée à LOBIER Monique), CARLE Pierre (procuration donnée à Marianne BINAND), REBOUL Mélanie (procuration donnée à DESTRUDEL Benjamin) et AUZILHON Marion (procuration donnée à DECOBERT Marion)

Etaient absents : LHUISSIER Ludovic

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres Présents : 17
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 22
Nombre d'absents non représentés : 1

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Secrétaire de séance : BENOMAR Nadia

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du Secrétaire de séance,**
- 2. Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Point n°1 : Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT Mme BENOMAR est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Délibération 2026_06_01 : Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code Electoral

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux en vue de l'élection des sénateurs

Vu l'arrêté préfectoral 30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux du Gard le 5 juin 2026 en vue de l'élection des sénateurs

Considérant que le nombre de délégués à désigner est de 7 titulaires et 4 suppléants

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

1- Mise en place du bureau électoral :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par ses soins et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de :

- Mme LOBIER Monique
- M. MAURIN Daniel
- Mme DECOBERT Elsa
- M. DESTRUEL Benjamin

2- Election des délégués :

Une seule liste est déposée : LISTE POUR BAGARD

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages blanc..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 22

NOM DE LA LISTE	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LISTE POUR BAGARD	22	VINGT-DEUX

Les délégués titulaires sont :

BAZALGETTE Thierry – BENIRBAH Dahbia – ROUSSEL Yves – VEZY Anne – TALARON Christophe – BINAND Marianne – MAURIN Daniel

Les délégués suppléants sont :

FRONT Marie-Joséphine - CARLE Pierre – LOBIER Monique –BENOI Bruno

Après avoir été dressé, le Procès-Verbal est clos à 18h36 et signé par le Maire, les membres du bureau et la secrétaire.

Aucun membre ne demandant la parole, la séance est close à 18H40.

Nadia BENOMAR
 Secrétaire de séance



Thierry BAZALGETTE
 Maire

